

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU

GOUVERNEMENT

N° 06/2021/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 10 février 2021, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Au titre de ces mesures, le Conseil a adopté les décrets portant :

- attributions, organisation et fonctionnement du cabinet et des services du Vice-président de la République ;
- création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique holistique de protection sociale en République du Bénin ;
- maintien en fonction des recteurs et vice-recteurs des universités d'Abomey-Calavi et de Parakou ;
- approbation des statuts de l'Agence béninoise de gestion intégrée des espaces frontaliers (ABéGIEF) ; puis nomination
- des membres représentant l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Société Bénin Diffusion ;
- des membres du Conseil d'administration de l'Agence pour le développement du numérique (ADN) ;
- des membres du Conseil d'administration de l'Agence des services et systèmes d'information (ASSI) ; ainsi que
- des membres des conseils d'administration des centres des œuvres universitaires et sociales d'Abomey-Calavi et de Parakou.

II- Communications.

Réalisation d'études hydrogéologiques et géophysiques dans le cadre du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Banikoara, Bembéréké, Nikki et leurs environs.

La production actuelle des systèmes d'alimentation en eau potable de ces localités est limitée, en raison de la nature hydrogéologique du sol.

Pour y remédier, il s'avère indispensable de les renforcer afin de garantir une disponibilité permanente de l'eau au profit des populations.

A cet effet, une consultation a été organisée pour la réalisation des études hydrogéologiques et géophysiques d'avant-projet sommaire ainsi que d'avant-projet détaillé, en vue de la sélection d'un prestataire réputé en la matière.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec le Groupe qui a été retenu, et instruit le Ministre de l'Eau et des Mines de veiller à la bonne conduite de ces études dans les délais contractuels convenus.

Fait à Cotonou, le 10 février 2021,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.-